

# Spécial 8 Mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

*Aides-soignantes, animatrice, auxiliaires de vie sociale, assistantes maternelles, éducatrices spécialisées, assistantes sociales, infirmières... à elles seules, les salariées des activités médico-sociales et éducatives ont quadruplé leur effectif : de 500000 à 2 millions entre 1968 et 2017.*

*Mais dans quelles conditions ?*

Elles occupent les emplois les plus précaires et les plus durs, salaires inférieurs de 20%, temps partiels imposés, horaires atypiques et doivent souvent jongler avec leur vie de famille et s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques

Ces métiers sont ce que l'on appelle le « care » : métiers du « prendre soins », du souci pour l'autre et des activités de prise en charge du soin d'entretien de la vie. Ils sont majoritairement féminins : éducation, soins, travail social ou nettoyage, etc. Ces métiers font aussi parti de ce que l'on appelle le travail reproductif ou de reproduction sociale qui forme la clé de voûte invisible des sociétés libérales.

## Ces tâches ne sautent aux yeux que lorsqu'elles ne sont plus prises en charge.

La pénibilité y est aussi de fait moins bien reconnue (horaire atypiques, mouvements répétitifs, etc.) tout comme les risques psycho-sociaux que nos métiers entraînent (fatigue compassionnelle, burn-out, etc.). Et elle disparaît dans le projet de réforme des retraites.

**Sans oublier que les salaires de ces secteurs sont bloqués depuis plusieurs années**, aussi bien dans le public que dans le privé, que les temps partiels non « choisis » y sont trop nombreux, et les promotions professionnelles largement insuffisantes. Les carrières des femmes sont ainsi incomplètes et les pensions de retraite ne leur permettent pas de vivre décemment.

## L'arrêt de ces services fondamentaux paralyserait un pays !

Qui, alors, s'occuperait des personnes dépendantes, des nourrissons, du nettoyage, des enfants ? Les directions briseuses de grève, les forces de l'ordre, les hommes politiques ?

**Alors le 8 Mars, SUD Santé Sociaux appelle les secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux à se mettre en grève!**

**Pour la revalorisation de nos salaires, pour l'égalité salariale,  
Pour la prise en compte de la pénibilité de nos métiers,  
Contre les violences et les agressions sexuelles  
au travail, On peut agir syndicalement !**



☎ 01 40 33 85 00

🌐 [sudsantesociaux.org](http://sudsantesociaux.org)

✉ [contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

🐦 @SudSanteSociaux

📘 @FedeSudSanteSociaux

📺 SudSanteSociaux



« J'ai la certitude que les femmes ont un combat spécifique à mener pour bouleverser le monde du travail et pour passer le cap du troisième millénaire »

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les femmes et les filles effectuent 2/3 du travail mondial pour... 5% du revenu mondial.

La plupart du travail des femmes n'est pas salarié. En fait, la moitié de la population humaine se charge quasi bénévolement des soins essentiels à la reproduction sociale, à la survie de l'humanité.

Le travail des femmes dans le monde n'est pas reconnu, ni valorisé.

L'appel à la grève mondiale des femmes a été lancé le 8 mars 2000. Il est depuis suivi par des femmes dans plus de 60 pays.

En 2017, forte mobilisation : pour la première fois une cinquantaine de pays se mobilisent de manière coordonnée, pour « un jour sans femmes ».

## LE 8 MARS, C'EST PAS LA JOURNÉE DE LAFAME ?

« **Journée** » : Parce qu'il est encore important de se mobiliser, ne serait-ce qu'un jour

« **Internationale** » : Parce que partout dans le monde des femmes subissent des oppressions

« **De lutte** » Parce que cela poursuit la longue histoire des luttes des femmes

« **Pour les droits** » Parce que non, les femmes ne veulent pas des fleurs, mais les mêmes droits que les hommes

« **Des femmes** » Parce que ça concerne toutes les femmes.

## RETRAITES A POINT, LES FEMMES GRANDES PERDANTES

A l'heure actuelle, les femmes ont déjà des pensions inférieures de 25% à celles des hommes. Contrairement aux mensonges du gouvernement, le projet de loi de retraite à points ne corrigera pas cette inégalité. Pire, il diminuera le montant des pensions de retraite des femmes.

Le simple fait de calculer les droits à la retraite sur toute la carrière impactera plus particulièrement les femmes qui ont, majoritairement, des carrières raccourcies et heurtées, liées au travail à temps partiel, imposé ou choisi, aux interruptions pour élever les enfants, aux contrats précaires, aux rémunérations plus basses dues à leur type de métiers. Cela fera donc baisser mécaniquement les pensions.

L'intégration dans le calcul des primes ne corrigera pas cette inégalité puisque les femmes bénéficient de primes significativement moins élevées que les hommes.

Pour rappel, quand on est passé du calcul des 10 meilleures années au 25 meilleures années pour le secteur privé, les pensions ont diminué de 16% pour les hommes et de 20% pour les femmes.

Les départs anticipés des régimes spéciaux de la fonction publique touchent particulièrement les métiers dits « féminins » comme, par exemple, celui des soignantes de la santé, occupé à 80% par les femmes.

Les droits familiaux mis en avant existent déjà dans le système actuel et les modifications annoncées quant aux modalités feront, au contraire, des perdantes.

Quant à la réversion (les femmes représentent 90% des bénéficiaires), le nouveau système fait reculer l'ouverture des droits à 62 ans et plus à 55 ans pour la plupart des régimes ou à n'importe quel âge pour la fonction publique, secteur où exerce majoritairement les femmes. Il sera supprimé pour les personnes divorcées ; ce sera aux juges de décider. Les modalités de calcul feront que les personnes avec un niveau modeste de pensions seront perdantes, et ce sont majoritairement des femmes.

Solidaires  
TOUTES  
DANS  
8 MARS LA  
RUE!



## CITATION - BENOITE GROULT - AINSI SOIT-ELLE - 1975

« Il a fallu cent ans pour effacer les discriminations les plus criantes entre les hommes et les femmes, mais qu'attend-on pour abroger celles qui restent ? »

COMPORTEMENT	DÉFINITION
Exprimer poliment dans un contexte adapté son envie de connaître une personne ou de la revoir, et respecter son éventuel refus	SÉDUCTION
Faire des blagues sur les blondes	SEXISME
Faire un commentaire sur le physique ou la tenue d'une personne qui n'a rien demandé ou qu'on ne connaît pas	SEXISME
Tenir des propos salaces	HARCÈLEMENT SEXUEL
Faire un commentaire sur les fesses ou les seins d'une personne qui n'a rien demandé	HARCÈLEMENT SEXUEL
Insister après un refus ou une absence de réponse	HARCÈLEMENT SEXUEL
Afficher des images à caractère pornographique sur son lieu de travail	HARCÈLEMENT SEXUEL
Envoyer des SMS ou mails sexuels à une personne qui n'a pas consenti à ce « jeu »	HARCÈLEMENT SEXUEL
User de sa position pour obtenir un acte de nature sexuelle	HARCÈLEMENT SEXUEL
Menacer une personne pour qu'elle accepte des avances	HARCÈLEMENT SEXUEL
Toucher/pincer les fesses/les seins en dehors d'un rapport mutuellement consenti	AGRESSION SEXUELLE
Embrasser une personne par surprise ou contre son gré	AGRESSION SEXUELLE
Plaquer une femme contre un mur en dehors de tout rapport consenti et mutuel	AGRESSION SEXUELLE
Forcer une personne à effectuer une fellation	VIOL
Introduire un objet dans l'anus ou le vagin d'une personne de force	VIOL

VIOLENCE FAITES AUX FEMMES : AVANT LE GRENELLE, RIEN, APRES LE GRENELLE, RIEN...

Bilan de ce grand plan de communication : de simples effets d'annonce, des lois qui sont annoncées comme nouvelles alors qu'elles existent déjà mais ne sont pas appliquées faute de moyens et de formation des magistrats, et quasiment pas de réelles bonnes mesures, qui ne seront pas davantage appliquées si le budget alloué à la lutte contre les violences n'augmente pas de manière substantielle.

L'augmentation prévue, de 5%, n'aura pas d'impact. Nous ne pouvons-nous satisfaire de ce statu quo. Si l'État et le gouvernement ne font rien de plus, ils seront co-responsables par leur inaction.

121 femmes avaient été tuées en 2018, 150 femmes en 2019. Et plus d'un tiers d'entre elles avaient porté plainte. Combien en 2020 ?

Une femme sur 5 sera victime de harcèlement sexuel au cours de sa carrière professionnelle.

Notre secteur d'activité n'en est pas exempt : bizutages dégradants dans nos écoles, ambiances sexistes sur les lieux de travail, harcèlements sexuels, voire viols.



reconnus à hauteur de leurs qualifications et responsabilités ainsi qu'au niveau de leur pénibilité. Ils font aussi partie des plus précaires.

La casse du code du travail et l'assouplissement des conditions de licenciement précarise toujours plus les femmes, et isolent toujours plus celles qui vivent des

violences. Les réformes des retraites, du chômage et des services publics vont être autant d'entraves aux possibilités d'autonomie des femmes victimes de violences : comment quitter le foyer lorsqu'on n'a pas d'argent ? Partir avec ses enfants lorsque l'école est à 50 km ou qu'il n'y a plus de ligne de train pour sortir de son village ?

De même comment permettre un réel suivi des femmes victimes de violences quand les permanences téléphoniques sont saturées et qu'on ne rajoute pas de moyens ? Quand on diminue les budgets des associations qui luttent contre les violences faites aux femmes, ou pour aider les victimes ? Quand on met des référent-es violences dans les hôpitaux

sans embaucher de personnel ?

**Assez de com ! assez de blabla ! nous voulons des moyens !**

MOBILISONS-NOUS CONTRE LES VIOLENCES ECONOMIQUES ET POLITIQUES AUSTERITAIRES

En plus des 2 mois de salaires qu'une femme perd chaque année, nos métiers, fortement féminisés, ne sont pas

# Pourquoi faire grève le 8 Mars ?

## Et bien parce que :

**Nos métiers sont à prédominance féminine et sont moins bien reconnus**, tant au niveau de la pénibilité qu'au niveau financier, que les métiers de niveau égal à prédominance masculine !

**Aide-soignante**, nous bousiller le dos pour 1200€/mois ce n'est pas acceptable,

Les **horaires atypiques** réduisent de 5 ans notre **espérance de vie**,

**Soignantes** nous avons plus de risques de **développer un cancer du sein** quand nous faisons une longue carrière en nuit,

**Animatrice périscolaire**, nous vivons, pour la plupart, dans **une précarité extrême** avec des contrats de 19h en CDI et sommes rémunérées 510€ net par mois,

**Auxiliaire de vie**, nous ne sommes **ni domestiques, ni bénévoles, ni bonnes à tout faire !**

**Assistante sociale**, nous sommes confrontées à la **fatigue compassionnelle** et que celle-ci augmente d'année en année avec les politiques d'austérités qui diminuent les structures d'accueils,

**Sage-femme**, nous serons payées en fin de carrière **17 % de moins** qu'un **ingénieur hospitalier**, pour un recrutement également à bac+5,

Parce qu'on nous demande toujours plus avec toujours moins,  
Parce que on ne veut pas des roses ou du chocolat le 8 Mars et des miettes toutes l'année,  
Parce que le 8 Mars, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes,  
Parce que quand c'est trop, c'est la grève !  
Parce que si les femmes s'arrêtent, tout s'arrête !

## Revendiquons ensemble

- La revalorisation des salaires des métiers du care et à « prédominance féminine »
- Le retrait du projet de loi sur la réforme des retraites
- La reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de la pénibilité de ceux-ci (horaires, amplitude, rythmes de travail),
- L'égalité salariale : à travail égal/salaire égal,
- L'égal accès à la promotion professionnelle et à tous les métiers,
- Le respect des lois et des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle et salariale et des sanctions contre des employeurs qui ne respectent pas leurs obligations en la matière,
- La suppression des inégalités persistantes et qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle qui vient d'être signé pour la Fonction publique et qui comporte malgré tout de nombreux manques,
- De véritables mesures contre les ambiances sexistes et le harcèlement sexuel au travail,
- Un droit à un congé parental strictement partagé entre parents et véritablement rémunéré,
- Le maintien d'un système de retraite par répartition, seul garant d'une solidarité collective juste. Le maintien de « compensations au moment de la retraite suite à des inégalités de carrières »,
- L'arrêt des politiques d'austérité qui entraînent la fermeture des hôpitaux et maternité de proximité mettant en danger la vie des femmes que ce soit pour avorter ou accoucher,
- Des moyens pour pouvoir accueillir dignement les femmes qui portent plainte, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection. L'application de l'ordonnance de protection. L'augmentation des moyens pour les associations qui accueillent les femmes victimes de violences,
- Une éducation non sexiste dès le plus jeune âge.



01 40 33 85 00

[sudsantesociaux.org](http://sudsantesociaux.org)

[contact@sudsantesociaux.org](mailto:contact@sudsantesociaux.org)

@SudSanteSociaux

@FedeSudSanteSociaux

SudSanteSociaux